

Résidence

Mesdames, Messieurs, _____ est gérée suivant l'Acte de Base et le Règlement de Copropriété établis le 04/07/2011 par le Notaire MICHAUX.

Tous les propriétaires et locataires doivent en avoir connaissance du présent ROI.
Ces derniers devant être informés par le bailleur de l'existence de ces documents préalablement à la conclusion du bail.

Le Responsable de la Gestion est : Le Bureau IMMEXPERTS, Avenue Reine Elisabeth n°34-36 à 5300 ANDENNE, désigné comme syndic de la Résidence « LE CONDROZ » par l'assemblée générale annuelle ordinaire du 19/01/2019.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

A) Texte Voté par l'AG du 25/01/2014 : voir ci-joint

B Compléments votés par AG ultérieures :

AG du 16/01/2021 :

- 1) En cas de nettoyage / raclage des planchers des terrasses qui sont percés de trous pour permettre l'évacuation des eaux de pluie, il convient de prévenir les occupants des niveaux inférieurs
- 2) Le palier du 3ème étage est une sortie de secours
>>> ce palier peut être utilisé comme espace de stockage de la poubelle mais pas comme terrasse

AG du 17/01/2023 :

Couleur et matière des châssis en cas de remplacement :

Couleur face extérieure des châssis imposée pour les 1^{er} et 2^{ème} étages : RAL 7016 (idem porte d'entrée des appartements).

Excepté pour les châssis intégrés dans la lucarne du 3^{ème} étage pour lesquels la couleur blanche (en sus du RAL 7016) est autorisée.

Matériau : laissé au choix du propriétaire (PVC ou ALU) mais bois exclu.

Façade avant : aspect esthétique extérieur identique à l'existant :

- Double ouvrant + imposte pour les 1^{er} et 2^{ème} étages
- Simple ou double ouvrant (sans imposte) pour le 3^{ème} étage

Façade arrière : au choix du/des propriétaire(s) aussi bien pour l'esthétique que pour la couleur >>> blanc ou RAL 7016

**Les propriétaires/bailleurs et le syndic ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de non respect du présent ROI.
Le présent ROI ne déroge en aucun cas à d'éventuelles directives de police communale**

L'assemblée générale des copropriétaires, représentée ici par son syndic :

Le bureau IMMEXPERTS

Agence immobilière sise Avenue Reine Elisabeth n°34-36 à 5300 ANDENNE

Tel. : 085/84.41.91 / E-mail : bureau@immexperts.be